

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 11 octobre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26 et 27 septembre 2011**

**2011 V. 220** Vœu relatif à la construction d'une cuisine scolaire centrale dans le 2<sup>e</sup> arrondissement.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant le vœu émis par le comité de gestion de la caisse des écoles du 28 juin 2011 demandant au Conseil d'arrondissement de saisir le Conseil de Paris afin qu'une étude de faisabilité soit menée sur « la construction d'une cuisine scolaire centrale pour le 2<sup>e</sup> arrondissement ou à défaut d'envisager de reconstruire et de remettre aux normes celle qui a fermé ses portes en 1993 » ;

Considérant les avantages d'avoir une cuisine centrale permettant d'opter pour une gestion plus souple et plus directe, favorisant l'approvisionnement des restaurants scolaires en circuits courts et en produits issus de l'agriculture biologique ;

Considérant que cette cuisine centrale pourrait servir des repas aux écoles des arrondissements limitrophes qui en feraient la demande ;

Considérant l'attachement des élus à offrir aux élèves fréquentant les restaurants scolaires des repas sains et de qualité ;

Sur la proposition de M. Jacques BOUTAULT et des éluEs du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés,

Emet le vœu :

- que la Ville de Paris mène une étude de faisabilité sur la construction d'une cuisine scolaire centrale dans le 2<sup>e</sup> arrondissement qui intègre des pistes de mutualisation sur plusieurs arrondissements, notamment ceux du centre de Paris.